

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL

et du Vignoble Neuchâtelois

ORGANE GÉNÉRAL DE PUBLICITÉ ET JOURNAL QUOTIDIEN

pour le chef-lieu, le canton de Neuchâtel et les contrées avoisinantes

PARAIT TOUS LES JOURS, EXCEPTÉ LE DIMANCHE

Les annonces sont reçues jusqu'à 14 h. (grandes annonces jusqu'à 9 h.) pour le numéro du lendemain, le vendredi jusqu'à 17 h. pour le numéro du lundi

ABONNEMENTS

1 an 6 mois 3 mois 1 mois
Franco domicile 15.— 7.50 3.75 1.30
Etranger . . . 46.— 23.— 11.50 4.—
On s'abonne à toute époque.
Abonnements-Poste, 20 centimes en sus.
Changement d'adresse, 50 centimes.
Bureau: Temple-Neuf, N° 1

Téléphone 207

Chèques postaux IV, 178

ANNONCES

Prix de la ligne corps 7
ou son espace.
Du Canton, 20 c. Prix minimum d'une annonce
50 c. Avis mort, 25 c.; tardifs 50 c.
Suisse, 25 c. Etranger, 30 c. Le samedi:
Suisse 30 c., étranger 35 c. Avis mor-
tuaires 30 c.
Réclames, 50 c. minimum 2 50. Suisse et
étranger, le samedi, 60 c.; minimum 3 fr.
Demander le tarif complet.

AVIS OFFICIELS



COMMUNE
DE
NEUCHÂTEL

Vente de fagots

Beaux fagots remisés, livra-
bles au détail ou par cent, à
domicile. Vente journalière.
S'adresser au Chantier com-
munal, rue du Manège 27. (Tél.
No 284). Prix 80 c le fagot.



COMMUNE
DE
NEUCHÂTEL

Réfection des chaussées

des rues Fleury, du Trésor
et de l'Ancien Hôtel de ville
en tarmacadam

SOUSSION

Les plans, cahier des charges
et formulaires de soumission
sont à la disposition des inté-
ressés, au secrétariat de la Di-
rection des Travaux publics
auprès des soumissions devront
être adressées sous pli fermé et
portant la mention « Réfection
des rues Fleury, Trésor et An-
cien Hôtel de Ville » jusqu'au
mercredi 2 mai, à 6 heures.

Direction
des Travaux publics.



COMMUNE
de
**Corcelles-
Cormondrèche**

Plan d'alignement

Conformément à l'art. 14 de
la loi sur les constructions une
enquête est ouverte, du 20 avril
au 20 mai 1923, sur le projet de
plan d'alignement du quartier
de La Chapelle à Corcelles.
Le plan approuvé par le Dé-
partement cantonal des Travaux
publics, en date du 15
mars 1923, est affiché dans la
grande salle du Collège de Cor-
celles et les intéressés peuvent
le consulter.

Toute opposition à ce projet
doit être motivée et adressée
par lettre au Conseil communal
de Corcelles-Cormondrèche, jus-
qu'au 20 mai 1923.

Corcelles-Cormondrèche,
le 19 avril 1923.
Conseil communal.

Vente aux enchères d'immeubles à Coffrane (avec boulangerie et rural)

Les héritiers de Auguste-Edwin Perregaux-Diell exposent
en vente, par voie d'enchères publiques, à Coffrane (Hôtel de
Commune), le jeudi 3 mai 1923, dès les 2 h. 1/2 du soir, les immeu-
bles ci-après:

CADASTRE DE COFFRANE

Art. 1267. Coffrane bâtiment, dépendances, jardin et verger
de 801 m².
Art. 38. Coffrane, l'Abrevieux, pré de 1180 m².
Art. 844. Coffrane, Paullière, champ de 2460 m².

CADASTRE DE BOUDEVILLIERS

Art. 1299. Les Cholets, champ de 6290 m².
Art. 1297. Les Cholets, champs de 1800 m².

CADASTRE DE MONTMOLLIN

Art. 270. Champ Fleury, champ de 3690 m².
Assurance du bâtiment Fr. 29,200.—

La maison comprend plusieurs logements, grange et écurie,
ainsi qu'une installation complète de boulangerie (foeuux et
agencement). Ces immeubles conviendraient tout particulière-
ment à un boulanger et agriculteur.

S'adresser pour renseignements à Me Jules Barrelet, avocat,
à Neuchâtel, et pour visiter à Mme Vve Auguste Perregaux-
Diell, à Coffrane.

Avis de vente aux enchères

Le lundi 30 avril, à 8 h. 1/2 du soir, à l'Hôtel du Soleil, à Cor-
naux, la succession de M. Jean Grütter et M. Jean Grütter, fils,
vendront par voie d'enchères, les immeubles ci-après:

A. TERRITOIRE DE CORNAUX

- Art. 1647. A Cornaux, bâtiment et places de 302 m².
Assurance du bâtiment: Fr. 17,500.— + 30 %.
- Art. 1065. pl fo 7, No 38. A Cornaux, jardin de 274 m².
- Art. 1078. pl fo 36, No 14. Sous le Motiez, pré de 790 m².
- Art. 594. pl fo 18, No 33. Les Nagrets, vigne de 267 m².
- Art. 838. pl fo 18, No 34. Les Nagrets, vigne de 400 m².
- Art. 1902. pl fo 5, No 68. Les Nagrets, pré de 1734 m².
- Art. 1954. pl fo 5, No 75. Les Nagrets, champ de 631 m².
- Art. 503. pl fo 5, No 42. Les Nagrets, vigne de 267 m².
- Art. 1479. pl fo 5, No 44. Les Nagrets, vigne de 190 m².
- Art. 11. pl fo 5, No 43. Les Nagrets, vigne de 275 m².
- Art. 1587. pl fo 10, No 28. Les Chenaliettes, vigne de 796 m².
- Art. 677. pl fo 18, No 36. Les Nagrets, vigne de 294 m².
- Art. 1076. pl fo 35, No 8. Les Champs Gorgoz, champ 1404 m².
- Art. 1079. pl fo 37, No 1. La Ronde Fin, pré de 785 m².
- Art. 1080. pl fo 37, No 9. La Ronde Fin, pré de 546 m².
- Art. 1772. pl fo 39, No 38. La Ronde Fin, champ de 763 m².

B. TERRITOIRE DE CRESSIER

Art. 196. pl fo 19, No 26. Les Argilles, vigne de 313 m².

Pour tous renseignements, s'adresser Etude Thorrens, notaire,
Saint-Blaise.

ENCHÈRES

Enchères publiques de vins

On vendra par voie d'enchères publiques, dans les caves du
Château de VAUMARCUS, le jeudi 3 mai 1923, dès 15 heures,
les vins ci-dessous:

- 26,000 litres environ blanc 1922 en vases de 5600, 5400, 5200,
3400, 2500, 1000 et 2500 litres.
- 2300 litres environ rouge 1922 en 4 fûts.
- 830 litres environ rouge 1921 en un seul vase.

La dégustation de ces vins aura lieu le même jour dès 18 h.
Boudry, le 24 avril 1923. **GREFFE DE PAIX.**



COMMUNE
de
VALANGIN

Soumission p^r chemin forestier

Les travaux d'achèvement du
chemin Gibet-Combe-à-Pérou,
longueur 480 m., sont mis en
soumission.
Les offres cachetées sont re-
çues, jusqu'au mardi 1^{er} mai
1923, à 18 h., au bureau Com-
munal, où le cahier des char-
ges peut être consulté.
Valangin, le 17 avril 1923.
Conseil communal.

IMMEUBLES

Villa et domaine

de Bellevue s. Yverdon sont à
vendre, pour circonstances im-
prévues. S'adresser J. Pilloud,
notaire, Yverdon.

Hôtel- restaurant

On offre à vendre un hôtel-
restaurant très bien situé sur
route cantonale, très bon pas-
sage; se compose de restaurant,
office, trois caves, une lessive-
rie, deux écuries, remise, gran-
ge, trois galetas, cuisine, deux
salles à manger, une salle de
danse, six chambres, un jeu de
boules, grand jardin ombragé,
jardin potager, et une pose de
pré.
L'Hôtel après inventaire et
le tout compris pour la somme
de Fr. 75,000.
Pour personnes sérieuses bel-
le existence assurée.
Ecrire à E. W. 687 au bureau
de la Feuille d'avis.

Terrain à bâtir

situé au Chanet, à vendre. Très
belle exposition. — S'adresser
Etude JUNIER, notaire.

maison avec jardin

trois logements et toutes dé-
pendances. Jardin potager et
fruitier, poulailler. — Accès au
lac.

Conditions exceptionnelles

pour cause de départ.
S'adresser à l'AGENCE RO-
MANDE, Place Parry No 1,
Neuchâtel.

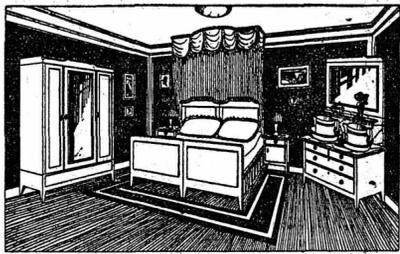
Propriété de rapport

à vendre, aux abords d'Yver-
don. Facilité d'emprunt. S'a-
dresser J. Pilloud, notaire,
Yverdon.



Employez VIM pour nettoyer et faire briller vos casseroles et chaudières.
Sa fine mousse fait disparaître les restes de graisse des raies les plus
petites. Employez VIM humide, rincez et essuyez.

Savonnerie Sunlight, Olten



Les Meubles BACHMANN

sont connus pour leur
bonne fabrication
et conviennent à toutes
les bourses
Catalogues à disposition

BACHMANN & C^o

Fabrique de Meubles, Travers

Bas couleurs à 1.95

chez
Guye-Prêtre

GRAND BAZAR PARISIEN G. BERNARD

LES ASSORTIMENTS EN
**CHAPEAUX
DE PAILLE**

pour HOMMES, JEUNES
GENS et ENFANTS sont
en magasin AU COMPLET

Prix honnêtes pour marchandises honnêtes

LES DERNIÈRES Voir la vitrine spéciale
= CRÉATIONS = côté rue de la Treille

Escompte 5 % au comptant

KUFFER & SCOTT NEUCHÂTEL

Chemises blanches, qualité extra,
devant piqué souple, 12.50 14.50
Escompte 5 % en timbres S. E. N. J.

TAPIS D'ORIENT

Beau choix, toutes grandeurs
et qualités :: **BAS PRIX**
Voir les étalages
PAUL KUCHLE, AMEUBLEMENTS
Faub. du Lac, NEUCHÂTEL

Confiserie Veuve - Boudry

offre son gâteau

CHOCOLATINE

article nouveau, petites et grosses pièces
Dessert exquis, de bonne conservation

Berger et C^o Neuchâtel

Talles en tous genres p^r brise-bise et p^r lingerie
Prix très avantageux
S. F. N. J. 5 %

Au Bûcheron

REVENU Ecoute 7
Toujours le plus grand choix
de meubles neufs et d'occasion:
salle à manger, chambre à cou-
cher, commodes, buffets, secré-
taires, chaises-longues, divans,
tables, chaises, tableaux, etc.
Maison de confiance
Achat - Vente - Echange

Sanfranchi & C^o

Seyon 5, NEUCHÂTEL
Parapluies
tous genres — Prix du
jour
Cannes — Sacs
„Abat-jour“
tous genres sur commande

Névralgies Influenza Migraines Maux de tête

CACHETS antinévralgiques MATHEY

Soulagement immédiat et
prompt guérison: la boîte
1 fr. 90 dans toutes les phar-
macies de Neuchâtel.
Dépôt général pour la Suisse:
Pharmacies Réunies, No 18, La
Chaux-de-Fonds.

MAGASIN Savoie-Petitpierre

toujours bien
assorti en
**Laines, Soies et
cotons à tricoter**
Fil anglais
p^r ouvrages de dames

Pour vos soins corporels
BROSSE „SANA“
pour frictions

Lanières et gants crin

TAPIS DE BAIN
en liège aggloméré
Chaud, sec, solide

J.-F. REBER Terraux 8
NEUCHÂTEL

Piano

Belle occasion, piano noir,
cordes croisées, à cadre fer, cla-
vier Ivoire. S'adresser au ma-
gasin A. Lutz fils, Croix du
Marché.

OCCASION

A vendre un lit noyer, deux
places, complet, en parfait état,
200 fr. une table de cuisine,
10 fr. S'adresser Parcs 116, 8me,
à droite.

A vendre une
moto
Condor, 4 HP, deux vitesses,
mise en marche, éclairage élec-
trique, entièrement révisée, à
bas prix, chez M. H. Kämpfer,
à Saint-Blaise.

A vendre
side-car motosacoche
en parfait état, 6 HP. — Prix
avantageux. Adresser offres à
Musy Frères & Cie, Cycles et
Autos, Plaine, Yverdon.

Chauffe-bains

Buanderies
en tous genres

PREBANDIER S. A.
Neuchâtel, Téléph. 7.29

Véritables pains d'anis
de Grandson
à Fr. 4. — le kg.

Macarons extra fins

d'ancienne renommée, à Fr. 8. —
le kg. Expédition soignée par-
tout dès 1 kg. franco pour la
Suisse. F. Leuenberger, fabri-
cant, à Grandson JH 50287 c

Vient d'arriver

Espadrilles



Coutil blanc 28/34 2.65 35/40 3.—
41/46 3.35
Coutil brun 35/40 2.90 41/46 3.10
pour couvreurs, avec forte
semelle, 41/46 3.40
Coutil grisaille 28/34 2.95 35/40 3.20

Chaussures Pétremand

Moulins 15 - Neuchâtel

Hôpital 8 - PAPETERIE A. KULLING & C^o - Hôpital 8

Liquidation générale et définitive

Albums photos amateurs
Albums cartes postales
Albums timbres-poste
Albums de dessin
Albums postaux
SOUS MAINS
BUVARDS
Liseuses

50 % RABAIS 50 %

Cartes postales illustrées, brochures, salons,
anglaises, etc., au choix, 10 et 15 c.

Farine pour bétail

1^{er} choix, à fr. 29.50 les 100 kg.
bonne qualité, à fr. 27.50
qual. ordinaire, à fr. 26.—
Rabais à partir de 500 kg. Expédition au dehors au comptant

Avoine, blé, maïs, son, remouillage
Aliment concentré pour volaille
Biscuits pour poussins et chiens

Magasin Ph. WASSERFALLEN, T61, 268

BOUCHERIES

BELL

CHARCUTERIES

Saindoux fondu, garanti pur

au détail le % kg. 1.30
parseau 1.25
pour hôtels et pensions > 1.20

Graisse mélangée extra, marque Cloche

au détail le % kg. 1.10
parseau 1.05
pour hôtels et pensions > 1.—

Fromage de porc cuit . . le % kg. 0.75
Knagis salés crus 0.40

Ménagères, profitez!

Palmin

la graisse de coco
la plus appréciée

Eau de Cologne Savon Poudre

N° 555

sont indispensables pour les soins de
la toilette. Ils embellissent le teint,
vivifient la peau, enlèvent les rides.
Se raser avec le

Shavingstick

N° 555
est un plaisir.

CLERMONT & E. FOUET, Genève

AVIS

Toute demande d'adresse d'une annonce doit être accompagnée d'un timbre-poste pour la réponse...

PESEUX

A louer, à la Grande-Rue, pour tout de suite ou pour époque à convenir.

grand magasin

avec vitrine, pouvant servir à l'importation quel commerce. Un appartement de trois chambres est disponible dans le magasin.

Demandes à louer

Pied-à-terre meublé

cherché, en ville ou proximité. Faire offres avec prix sous H. H., Case postale 1233, à Neuchâtel. PZ 795 N

appartement

de deux pièces et cuisine. Faire offres avec prix sous M. H. Case 6485.

OFFRES

Jeune Suisseuse allemande, 16 ans, cherche place de

VOLONTAIRE

dans bonne famille à la campagne, où elle aurait l'occasion d'apprendre la langue française.

Jeune fille

21 ans, de Schaffhouse, cherche place en ville, pour aider au ménage ou auprès d'enfants.

Jeune fille

de la Suisse allemande cherche place pour aider aux travaux du ménage ou dans un magasin.

volontaire

Adresser offres écrites à B. L. 648 au bureau de la Feuille d'avis.

JEUNE FILLE

18 ans, en santé et travailleuse, cherche place dans famille où elle pourrait apprendre la langue française.

PLACES

On demande

jeune fille de 16-17 ans, désirant apprendre la langue allemande, comme aide de la maîtresse de maison.

jeune fille

travailleuse, forte et robuste, pour la cuisine et les chambres.

JEUNE FILLE

loyale, honnête, sachant faire une cuisine bourgeoise et bien entretenir un ménage.

aide de ménage

propre et de toute confiance, pas trop jeune. S'adresser au Beldyère, Cortenieux 11, Pesex.

On demande

pour le 1er mai, dans ménage soigné, une jeune fille propre et active, comme bonne à tout faire.

jeune fille

de 16-20 ans qui aiderait au ménage et aurait l'occasion d'apprendre la langue allemande.

une aide

de ménage, de caractère sérieux, pour la cuisine et tous les travaux de ménage.

bonne à tout faire

sachant si possible cuisiner. Bons gages. Ecrire à D. 608 au bureau de la Feuille d'avis.

volontaire

pour aider au ménage et au magasin. Occasion d'apprendre la langue allemande.

On cherche

jeune fille libérée de l'école, pour s'occuper d'enfants et aider au ménage.

JEUNE FILLE

propre et active pour aider au ménage et servir au café.

Pour la Suisse allemande

on demande une jeune fille, propre, de confiance et libérée des écoles, comme

VOLONTAIRE

pour aider au ménage et au magasin. Faire offres à M. F. Heiler-Burkhardt, Bielerstrasse, Madwil (Berne). PZ 794 N

DÉLICIEUX Mélange anglais



GROS: E. STEINMANN & FILS 72, Rue de Lyon, Genève

LA DAME AUX CAMÉLIAS

avec la grande artiste NAZIMOVA



Institutrice

diplômée, expérimentée (français, allemand, anglais, piano), cherche occupation.

Couturière diplômée

cherche place dans atelier, magasin de confections ou travail à la maison.

JEUNE FILLE

de 19 ans, instruite, honnête, ayant quelques notions de la langue allemande.

assujettie

en Suisse romande. Adresse: J. Haas, Klingenthal 20, Bâle.

sommelière

pour servir dans un restaurant. S'adresser à Mme Campodonico, Café du Drapeau, Neuchâtel.

Personnes capables et habiles

sont demandées pour la confection de chemises pour ouvriers.

Apprentissages

CABINET DENTAIRE de la ville, demande un jeune homme, intelligent et de confiance, comme

apprenti

Pour de plus amples renseignements, s'adresser par écrit, sous F. Z. 801 N à Publicité F. Zweifel & Co. Neuchâtel.

Demandes à acheter

On cherche à acheter tuiles, planches et poutres

d'occasion mais en bon état. Prière d'indiquer prix et dimensions par écrit à A. W. 639 au bureau de la Feuille d'avis.

POUSSETTE ANGLAISE

en très bon état et très propre. Adresser offres écrites sous A. B. 655 au bureau de la Feuille d'avis.

On cherche à louer ou à acheter

DOMAINE de 15 à 20 poses, au pied du Jura neuchâtelois. Offres détaillées et prix par écrit à X. D. 650 au bureau de la Feuille d'avis.

On demande à acheter cafetière argent

Indiquer grandeur et prix. Adresser offres écrites à M. P. 645 au bureau de la Feuille d'avis.

A VENDRE

A vendre balles pommes de terre

A VENDRE

un vélo neuf, bonne fabrication 170 fr., un vélo neuf, Peugeot, 270 fr. P. 646 au bureau de la Feuille d'avis.

Beaux jeunes porcs

à vendre. A la même adresse on cherche

jeune garçon

libéré de l'école, pour travaux de campagne et de la vigne.

Bétail

A vendre vaches de montagne, bœuf de travail, porcs de toutes grosseurs.

A VENDRE

un vélo moteur, complet, état de neuf, Fr. 380.

Lait

Bon lait de chèvre, à vendre. Parcs 136, Vanseyon.

A VENDRE

de gré à gré, rue du Môle 10, lot, un grand lavabo, une table ronde, quatre chaises rembourrées.

A VENDRE

un joli clavier, trois cases, 20 francs, une charrette anglaise, deux places, 15 fr.

charrette

peu usagée, et un grand potager. — Treille 4, 2me.

Poussette

anglaise, en bon état, à vendre d'occasion. Prix 40 fr. Cloe-Brochet 1.

Coffre-fort

A vendre un coffre-fort mural, à l'état de neuf, 55x40x35 intérieur. A la même adresse

une calandre

en bon état, 60 fr. — Ecrire à S. P. 646 au bureau de la Feuille d'avis.

Espadrilles blanches 275 semelles bordées de cuir CHAUSSURES J. KURTH Neuchâtel - Place de l'Hôtel de Ville

Serviettes de table pur fil, la pièce 2.45 Nappes assorties dans toutes les grandeurs V. MICHELOUD NEUCHÂTEL

GRAND BAZAR PARISIEN NOUVEAUX ARRIVAGES: Bas COTON, FIL ET SOIE Toutes teintes mode Bas et Chaussettes POUR ENFANTS Gants de peau PRIX TRÈS AVANTAGEUX G. BERNARD

Poussette à vendre, Grand'Rue 18, 4me. AVIS DIVERS

Mlle Maillé Leçons de piano Théorie musicale SOLFÈGE Rue du Seyon - Râteau 1 (Maison épicerie Gacon)

TAXIS BLEUS Téléph. 807

Amies de la jeune fille Le Bureau de travail et de remplacements, Coq-d'Inde 5, peut fournir de nombreuses adresses de journalières et remplaçantes.

Théâtre de Neuchâtel Lundi 30 avril 1923 à 20 h. 15 Pour la renaissance de la chanson populaire romande LA GUIRLANDE

Ecole de dessin professionnel et de modelage Séance de clôture des cours et distribution des récompenses Jeudi 26 avril à 20 h. 1/2 au Grand Auditorium du nouveau Collège des Terreaux. La séance est publique

EXPOSITION D'IMPRESSIONS NEUCHÂTELOISES à la Bibliothèque de la Ville ouverte tous les jours de 9 h. à midi et de 14 h. à 18 h. soit du jeudi 26 avril à 14 h. au dimanche 29 avril à 12 h. ENTRÉE LIBRE.

LA BRASSERIE MULLER à Neuchâtel se recommande pour tout TRANSPORT par camions-automobiles Bains salins et bains d'acide carbonique RHEINFELDEN Hôtel de la Couronne au Rhin Grand jardin tranquille et sans poussière au bord du Rhin Prix réduits J.-V. DIETSCHY

Pour faire réparer vos potagers et appareils à gaz adressez-vous chez le spécialiste: Parcs 83, 3me à gauche.

Société Neuchâteloise des Sciences naturelles Vendredi 27 avril 1923, à 20 h. 15 à l'Aula de l'Université Conférence publique et gratuite de M. Aug. BARBEY, docteur ès-sciences avec projections lumineuses, sur La vie cachée des insectes ravageurs

La FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL est un organe de publicité de 1er ordre. SERVICE JOUR et NUIT

Ed. von ARX ON CHERCHE pour tout de suite pension et chambre, dans bonne famille, disposant d'un piano, pour jeune fille du canton, entrant à l'école de commerce. Faire offres à Case postale 155.

Institutrice diplômée, donnerait leçons particulières soit comme externe dans pensionnat, de demoiselles, soit à domicile; se chargerait également de l'instruction de jeunes enfants ou de surveillance de travaux d'école. Références à disposition. Demander l'adresse du No 653 au bureau de la Feuille d'avis.

Très jolis plans spécialement et sérieusement étudiés de petites maisons pour une famille 3, 4 et 5 chambres, bains et toutes dépendances, peuvent être consultés dans les bureaux de Edouard Boillot ARCHITECTE PESEUX NEUCHÂTEL 18, rue de Corcelles Beaux-Arts 15 Téléph. 41

AVIS MÉDICAUX D' Guy de Montmollin absent pour une quinzaine

D' A. MONNIER Ancien assistant à l'Hôpital de l'île (Berne). Service de chirurgie et Policlinique Universitaire Ancien médecin stagiaire des services d'obstétrique et de gynécologie de l'Hôpital principal de Vienne s'installera prochainement à Pesex, rue du Collège 11 (villa Pascal)

Lettre de Vienne

(De notre corresp.)

Vienne, ce 22 avril 1923.

Chambre de commerce suisse

<Que devient notre chambre de commerce à Vienne?> doivent se demander plusieurs Neuchâtelois qui, au moment où elle se constituait, il y a une année, paraissaient porter un vif intérêt à ses débuts. Si depuis lors je n'ai plus cru devoir en parler dans mes lettres, c'est que je n'aurais eu rien de bien intéressant, surtout de bien réjouissant, à relever à son sujet. Malgré une active propagande engagée dès le premier jour, notre fondation n'eut pas le don, au cours des douze premiers mois, de retenir beaucoup l'attention du monde de l'industrie et des affaires dans notre pays et, par suite, ne réussit pas à obtenir de sa part l'appui financier dont elle eût eu besoin. On jugeait en général chez nous qu'elle prenait vie à une heure peu opportune, l'exportation suisse traversant une crise des plus sérieuses et la situation économique en Autriche ne présageant rien de bon pour l'avenir le plus prochain. Evidemment, ces raisons étaient fondées... Mais, après avoir donné l'existence à la chambre, pouvions-nous immédiatement la lui reprendre. Sa disparition eût été d'autant plus remarquée — et commentée défavorablement — que tous les Etats voisins ont, depuis la guerre, à Vienne, des institutions analogues qui, grâce aux ressources dont elles disposent, peuvent patiemment attendre des temps meilleurs pour produire tout leur effet. Fort heureusement, la Suisse semble commencer à montrer moins d'indifférence. Ce symptôme favorable a été relevé dans notre dernière séance, dont M. Bourcart, ministre de Suisse, dirigeait les débats en qualité de président d'honneur.

En fondant une chambre de commerce à Vienne, nous avons songé tout d'abord à faire œuvre utile pour notre pays. Beaucoup de nos industriels et hommes d'affaires, faute d'avoir ici des correspondants, en sont réduits, quand ils ont besoin de renseignements positifs sur l'Autriche, à s'adresser à n'importe qui, et ils manquent de tout moyen de contrôle pour vérifier les réponses qu'ils reçoivent. D'autres ne doivent qu'à des hasards d'être informés des chances d'affaires dans la jeune république ainsi que dans les divers pays d'Orient avec lesquels, en dépit des nouvelles frontières, Vienne a continué à garder le contact. Des troisièmes se trouvent, quand ils ont des contestations juridiques avec des clients ou des fournisseurs autrichiens, dans le plus grand embarras, ne sachant à qui recourir pour être éclairés sur la loi du pays et à qui confier le soin de défendre leurs intérêts. Toutes ces lacunes, si fâcheuses toujours, notre chambre s'est mise à même de les combler. En outre, elle rassemble dans ses bureaux, à l'intention de nos compatriotes en Suisse ou de passage, toutes les informations utiles concernant l'organisation de la concurrence étrangère, les foires périodiques d'échantillons et le réveil économique de l'Autriche, et ce dernier point n'est pas le moins important sur lequel notre industrie ait avantage à être amplement renseignée.

Des symptômes de reprise

Avant la guerre, ce qui s'appelle aujourd'hui l'Autriche et non le congrès qui s'y tenait de la Bohême à Trieste, n'avait pas, ses spécialités d'articles en bois et en cuir mises à part, une industrie proprement dite d'exportation. Ses fabriques, qui pouvaient se compter, ne travaillaient guère que pour le pays même. Par exemple, la fameuse Waffenfabrik, de Steyr, devenue depuis une fabrique d'automobiles, était suffisamment occupée à faire des canons et des fusils pour l'armée austro-hongroise et, dans leurs hauts fourneaux, les forges et fonderies de Styrie, connues sous le nom d'Alpines, transformaient en fonte, à l'usage de l'industrie nationale seulement, les minerais de fer tirés de gisements avoisinants. Le cadre immense de l'ancienne monarchie leur ouvrait à toutes deux un champ d'exploitation assez vaste pour les dispenser de chercher ailleurs des débouchés. Aujourd'hui, il en va autrement. La petite Autriche doit se mettre en mesure de fabriquer le plus possible et de vendre ses produits industriels à l'étranger, de manière à pouvoir améliorer sa balance commerciale. Bien qu'elle ait beaucoup à faire à cet égard, les premiers résultats obtenus sont déjà de beau présage. Ainsi, l'exportation de l'année dernière marquait un sensible progrès sur celle de l'année précédente, et les prévisions pour l'année courante sont des meilleures.

Il faut reconnaître que le gouvernement Seipel, par sa politique sage et clairvoyante, a déjà contribué dans une large mesure au relèvement économique du pays. S'il réussit, comme on peut l'espérer, à mettre prochainement sur pied un traité de commerce avantageux avec l'Italie, la route de Trieste, obstruée depuis la guerre, sera déblayée du même coup. Cela sera d'une importance d'autant plus grande pour Vienne que le port de l'Adriatique ouvrira de nouveau à son commerce un port de sortie de premier ordre sur le bassin méditerranéen. Les deux villes ont également intérêt à voir changer une situation qui n'a que trop duré.

L'horizon commence aussi à s'éclaircir du côté des Balkans. Par suite des avances que le cabinet autrichien a faites à la Yougoslavie et à la Roumanie, un retour de confiance se remarque déjà dans les rapports de la république danubienne avec les deux royaumes, et il ne pourra qu'être profitable à leurs échanges futurs. La foire d'échantillons, qui vient d'avoir lieu ici, attestait à cet égard un notable changement en mieux... Reste la Russie, avec laquelle les voies de communication sont encore barrées. Pourtant, au dire des milieux compétents, les deux républiques ne tarderont plus à rentrer en relations d'affaires. Dans ce moment même, le président d'un syndicat austro-russe, qui s'est formé récemment, est sur le point de se rendre à Moscou, avec des membres du bureau, pour y préparer le terrain en vue de premières transactions.

Tout cela fait voir que l'ancienne capitale des Habsbourg a les plus grandes chances de reprendre économiquement le rang privilégié qu'elle occupait un jour. Sa situation exceptionnelle sur le Danube et les lignes au long cours qui rayonnent autour d'elle sont la meilleure garantie que, si le gouvernement continue à faire de bonne politique, elle redeviendra avec le temps un centre d'affaires important.

Fr. DUBOIS.

Le trésor du pacha

LONDRES, 24. — Il y a plus d'un siècle, vivait en Albanie un pacha célèbre et puissant, Ali, surnommé le Lion, qui, ayant débuté par le brigandage, tué son frère et empoisonné sa mère, terrorisa les Balkans. En 1788, il offrit ses services au sultan de Turquie, fut nommé pacha de Janina, soumit l'Albanie toute entière, l'Épire, une partie de la Thessalie et toute la Grèce du Nord-Ouest. Il devint l'allié de Napoléon et le trahit en se liant secrètement avec les Anglais.

Finalement, ayant refusé d'obéir à la Sublime Porte, il fut assiégé, en 1820, dans Janina par les forces ottomanes, résista pendant 20 ans, puis ayant brûlé la ville, il se retira dans la forteresse, où il périt en combattant, à l'âge de quatre-vingts ans.

C'est à l'emplacement de cette ancienne forteresse que, suivant le correspondant du «Sunday Express» à Athènes, des archéologues ont entrepris des fouilles qui vont aboutir prochainement, espère-t-on, à la découverte d'un véritable trésor, où Ali pacha aurait amassé tous ses trésors. Les travaux d'excavation ont déjà permis de dégager un passage secret situé à une dizaine de mètres au-dessous du sol et long de mille mètres environ. Le terrain est coupé de nombreux tunnels.

Dans ce véritable labyrinthe, on a découvert vingt-cinq squelettes d'hommes, qui, suppose-t-on, furent massacrés par les serviteurs d'Ali pacha, parce qu'ils avaient cherché à pénétrer le secret de la caverne. Ce passage aboutirait à une crypte, dans laquelle on espère trouver de véritables trésors. Ce repaire contiendrait, en effet, seize coffres renfermant cinquante-cinq millions de ducats égyptiens (pièces d'or qui valaient de dix à douze francs), ainsi qu'un grand nombre de bijoux, de tapisseries et d'objets précieux, dérobés par Ali pacha dans les églises musulmanes.

permis encore, sous prétexte de commenter les Saintes Ecritures, des remarques qui détonnent singulièrement avec l'annonce de la «résurrection des peuples pour 1925». Ecoutez ce que dit à ce sujet la «Nouvelle Gazette de Zurich»: «Nous ne parlerons pas des insultes qui furent adressées, au cours de la conférence, aux autres confessions et aux personnes dont la foi est différente; nous ne discuterons pas non plus la déclaration selon laquelle le Conseil fédéral aurait vendu la Suisse à Rome (!); car ce sont là des choses qui sont trop ridicules et trop facilement reconnaissables comme «Schwindel» pour qu'elles aient besoin d'être réfutées. Nous ne nous arrêtons pas non plus aux attaques dont les industriels ont été l'objet, parce qu'il n'est pas possible que l'on prenne au sérieux les «étudiants sérieux de la Bible». Nous nous bornerons à constater que ces étudiants-là paraissent entrer dans le sillage trouble d'un

communisme sans esprit, et qu'ils veulent essayer, au moyen de cette amorce, d'attirer des gens dans leur secte. L'idée selon laquelle ils voudraient troubler la paix confessionnelle, pour pouvoir pêcher plus tard en eau trouble, semble vouloir se confirmer. Que l'on ait prétendu ensuite faire acheter aux gens que l'on venait d'insulter et de tourner en dérision un livre publié par l'association est tout à fait typique quant au sans-gêne de ces peu sérieux bavards».

Après cela, il semble que l'on ait les éléments nécessaires pour se faire une opinion sur nos prophètes-conférenciers; à moins que le parleur de l'autre jour ait, de son propre chef, profité de l'occasion qui s'offrait à lui pour aborder un sujet dans lequel il paraît être aussi à son aise qu'une girafe s'essayant à grimper sur un palmier. Quoi qu'il en soit, il y a des limites que la décence s'interdit de franchir.

Travaux féminins

Paris, 20 avril.

Quelques coussins nouveaux

Les mille coussins de tous genres que l'on jette à profusion sur les divans, sur les fauteuils et même sur les tapis de nos appartements procurent à l'activité féminine une occasion de se manifester. Il en est de fort simples, très faciles à exécuter, tandis que d'autres, plus compliqués, demandent des mains expertes dans l'art de la couture.

Réunis ici, des modèles différents retiendront l'intérêt de nos lectrices. Elles y verront d'abord un coussin rond et plat, fait d'une haute bande coulissée encadrant un motif japonais à personnages. En bordure et au centre, une grosse ganse d'or cousue par des points de cordonnet noir rappelle le ton du satin dont est fait ce modèle. Pour la broderie, on retrouve également des fils d'or rehaussant la soie des robes et des fleurs. Ce travail est fait entièrement au point de tige en suivant soigneusement les contours des dessins pour ne pas dénaturer le caractère des silhouettes.



LA BRODERIE AU POINT DE TIGE ET POINT LANCÉ.

LIBRAIRIE

Bibliothèque universelle et Revue suisse, cent vingt-huitième année. — Librairie Payot, Lausanne.

Sommaire du numéro d'avril 1923: Correspondance Eugène Rambert-Emile Javelle. — Le service militaire et le service civil, par Charles Sarasin, colonel-divisionnaire. — L'inconscient et la psychanalyse, par M.-K. Bradby. — Le major Davel, par Eugène Mottaz. — La recherche magnétique, IV, par H.-G. Wells. — Chronique suisse romande, par Charly Clerc. — Chronique italienne, par Henry Aubert. — Chronique scientifique, par H. de Varnley. — Chronique politique, par Edmond Rossier.

Revue de la santé, hygiène et médecine familiales. Parait chaque mois. Rédaction et administration: Rue du Marché 11, Genève.

Sommaire du No 4: Ce que peut indiquer le pouls. — Quelques signes révélateurs de la maladie d'après le visage. — Les maladies les plus répandues. — Pour soigner les siens. — En cas de... — Ce qu'il n'est pas permis d'ignorer. — La vie de l'enfant et de la mère. — La vie de jeunes gens. — Hygiène des sports. — Les plantes qui guérissent. — Les conseils du vétérinaire. — Les nouveautés médicales.

Davel, pièce historique en 4 actes, avec musique de scène, par Georges Raymond. — Editions Forum, Neuchâtel.

Ce drame, présenté au concours organisé par «La Muse», est resté en compétition avec celui de M. Constançon, jusqu'à la décision finale du jury. Dans sa pièce, M. Raymond s'est moins attaché aux événements eux-mêmes qu'à leur caractère, dit à ces trois éléments en présence: un Davel de beaucoup en avance sur ses compatriotes, des magistrats vandois moins perdus que sujets fidèles, conscients jusqu'à la lâcheté; un peuple atrophié par des siècles d'asservissement, d'ignorance et de superstition. Tous ces traits ressortent d'excellentes et avec force, dans des scènes à la fois sobres et vivantes, sans monologues ni hors-d'œuvres, l'auteur n'ayant eu qu'un but: écrire un drame sur des documents historiques, en toute objectivité, sans préoccupations morales ou patriotiques. C'est ce souci de la vérité, même pour les personnages de deuxième et de troisième plan, qui donne précisément à l'entreprise de Davel son vrai caractère.

Excellentement servi par ses dons naturels, M. Raymond a composé un beau drame, qui devait plaire au public par toutes ses qualités maitressées. Pour n'avoir pas reçu le socle de l'officialité, le «Davel» de M. Raymond n'en a pas moins de mérite, ni de valeur, certes. Et il est permis de croire que l'accueil qui lui sera fait chez nous récompensera notre compatriote.

Chronique zuricoise

(De notre correspondant)

Des choses qu'il ne faut pas prendre trop au sérieux...

Vous me permettez de vous entretenir aujourd'hui d'un groupement qui fait passablement de bruit ces derniers temps: je ne dis pas à dessein «qui fait beaucoup parler de lui», car c'est précisément le fait que l'on n'attache qu'une médiocre attention à leurs prophéties qui a engagé sans doute les gens dont je veux parler à entreprendre une campagne dans les allures pour servir d'avertissement aux personnes par trop crédules. Bref, il s'agit des «étudiants sérieux de la Bible» («Internationale Vereinigung ernster Bibelforscher»), lesquels mènent une propagande étayée d'arguments sur lesquels il vaut la peine de s'arrêter. J'ai le plus grand respect des croyances d'autrui, et je ne voudrais pour rien au monde ébranler les convictions de qui que ce soit, pour autant qu'elles soient sérieuses et sincères; mais lorsque l'on vient vous servir des balourdises aussi énormes que celles qui, paraît-il, sont en train de devenir monnaie courante chez nos «étudiants de la Bible», on a le droit de se demander ce qu'il y a de sérieux dans tout cela.

À Zurich, depuis quelque temps, les conférences de ces apôtres se multiplient; ils annoncent à grand renfort d'affiches et de placards que «des millions d'hommes vivant actuellement, ne mourront jamais», et que l'année 1925 est le moment choisi pour la résurrection des peuples. Je ne discute pas jusque dans quelle mesure il faut attacher foi aux théories de ces actuels prophètes, ni sur la question de savoir si leur interprétation des Saintes Ecritures repose sur une conception un peu naïve des textes; libre à chacun de penser ce qu'il voudra de tout cela. Ce qui, par contre, mérite d'être relevé, ce sont les incroyables fumisteries que ces messieurs se permettent de servir à leurs bénévoles auditeurs, dès qu'ils se mêlent de toucher aux questions économiques, afin d'illustrer leurs exposés. L'autre jour, par exemple, à la Maison du peuple, un conférencier «étudiant de la Bible» a parlé de la crise économique d'une manière telle que l'on se demande s'il a pris son monde pour des niais, ou si vraiment il croit lui-même son raisonnement solide.

La crise économique? Vous ne savez pas encore ce que c'est? On voit bien que vous ne fréquentez pas nos réunions, sinon vous eus-

siez appris que la crise n'était autre chose... qu'une manœuvre des industriels et capitalistes, qui essaient de s'enrichir par ce moyen! Ce n'est pas bien malin, comme vous voyez; aussi les auditeurs de la Maison du peuple sont-ils restés bouche bée en entendant tomber de la bouche de l'orateur une révélation aussi inattendue. Que des industriels et commerçants aient été par centaines, ruinés par la crise économique et le marasme qui sévit dans les affaires: la bonne blague; il n'y a que des imbéciles pour croire à de pareilles sornettes. Manœuvre, vous dis-je, manœuvre de gens riches d'argent, et qui veulent amasser toujours davantage! Et savez-vous comment notre orateur a prouvé le bien-fondé de son assertion? Par un exemple que je ne résiste pas au plaisir de transcrire ci-dessous.

Sachez donc qu'un industriel de Zurich, qui avait émigré jadis pour aller s'installer ailleurs, où il amassa une grosse fortune, possédait aujourd'hui une entreprise occupant quelques milliers d'ouvriers. Lorsque les journaux commencèrent à parler de la crise, notre homme — qui lit les gazettes — se dit inconscient qu'il fallait mettre à profit la situation, et c'est pourquoi il prit la décision de renvoyer chez eux ses ouvriers et tout son personnel, soi-disant parce que les commandes faisaient défaut. Avec une habileté machiavélique, l'industriel avait calculé sur une baisse immédiate des actions de son entreprise, dès le moment où celle-ci aurait fermé ses portes. Et, effectivement, la valeur des dites actions ne tarda pas à tomber à 50%, ce qui permit à l'industriel malin mais peu scrupuleux de racheter en bourse pour 10 millions son capital-actions de 20 millions. Là-dessus, la «manœuvre» ayant réussi, l'industriel rouvrit fièrement son usine, rappela ses ouvriers, qui accoururent avec enthousiasme, et recommença à travailler comme si de rien n'était, mais non sans avoir rogné sur les salaires tout en augmentant la journée de travail. Et voilà pourquoi, Messieurs, votre fille est muette. Tout ce que l'on vous raconte de la crise, tout ce que vous lisez s'y rapportant n'est que manœuvre de bourse, et encore manœuvre; l'exemple que vous venez de lire en est la preuve lumineuse, foudroyante. Après celle-là, les auditeurs de la maison du peuple étaient encore bouche plus bée qu'auparavant, et c'est beaucoup dire!

Mais ce n'est pas tout. Notre orateur s'est

Le reste se perdit dans l'éloignement, le train était en marche.

Faisant bon cœur à mauvaise fortune, Diane rassembla ses bagages et se fit aussi peu encombrante que possible. Elle n'avait droit qu'à la couchette supérieure et se considérait modestement comme voyageuse de seconde catégorie.

Discrètement, avec une aisance gracieuse, elle procéda à sa toilette de nuit. Après quoi, grimant lestement à son lit aérien, elle laissa les deux intrus maîtres du train.

A vrai dire, elle était à bout de forces et aspirait au repos, au repos et à l'oubli... En route pour une vie nouvelle, elle voulait courageusement écarter les souvenirs déprimants du passé. Mais ce passé avait été si doux, jusqu'au moment où elle était devenue orpheline, qu'il s'imposait à elle en obsédants rappels et elle avait grand besoin de dormir pour y échapper...

Par malheur, la grosse dame, que son destin lui envoyait pour compagne de voyage, était terriblement agitée et bruyante. L'idée de laisser reposer sa voisine ne lui venait pas plus que celle de reposer elle-même; elle conversait avec son chien, — par une étrange ironie, l'affreuse bête s'appelait Beau, — elle lui disait ses regrets d'avoir quitté son confortable logis en Westminster, et son horreur pour les voyages, et la traîtrise des nuits de France, et le manque de procédés des employés des chemins de fer français qui avaient émis la prétention de la séparer de lui.

Diane se retourna contre la cloison, cherchant à ne pas entendre, bien résolue à s'accommoder du pire. Mais le pire devenait intolérable. Quand le train entra en gare de Melun, la maîtresse de Beau était si gémissante et si remuante que la jeune fille devait lutter

contre l'impérieux désir de lui jeter son oreiller à la tête; à Fontainebleau, elle était dans un état d'exaspération qui confinait à la rage et, à Mâcon, elle se demandait si ses cheveux n'allaient pas blanchir du coup, en une seule nuit.

N'eût été l'horrible bull qui la guettait sans relâche, épiait ses moindres gestes, elle aurait bondi hors de sa couchette pour dévoiler la lampe du sleeping et s'assurer, à l'aide de son miroir de poche, que «l'or de ses cheveux», comme disait son odieux poursuivant M. Charretier, ne s'était pas transmué en vulgaire argent.

Mais Beau, qu'elle vouait dans son cœur à tous les dieux infernaux, ne la perdait pas de vue. Il restait couché sur le tapis, l'oreille aux aguets, montant la garde auprès des énormes soulers de sa maîtresse comme s'il eût cru possible qu'elle fût tentée de s'en emparer.

Par surcroît, la chaleur devenait suffoquante et Diane commençait à en souffrir jusqu'au malaise. Usant de son droit de propriétaire de la première couchette, sa voisine avait fermé hermétiquement portes et fenêtres. L'atmosphère était irrespirable.

Et la voix inlassable de la dame continuait de gémir:

— Pourquoi suis-je là, Seigneur! Pourquoi suis-je partie?

Où, pourquoi? Dieu seul le savait et pouvait comprendre à quel point Diane eût préféré qu'elle n'y fût pas!

— Je meurs... j'étouffe... Mon Dieu! je vais mourir là... dans cette affreuse boîte... Et personne au monde ne prendra souci de ma mort!... Personne ne se soucie de moi maintenant!

C'en était trop pour Diane. Mieux valait affronter le cerbère Beau que supporter plus

longtemps ces plaintes et cette atmosphère. Se comparant mentalement aux premiers chrétiens qui se jetaient résolument dans l'arène, elle sauta à bas de sa couchette et posa ses deux petits pieds, chaussés de soie, à côté des gigantesques soulers de la mourante...

Celle-ci se redressa un peu et releva la tête pour regarder cette belle jeune fille qui paraissait tomber du ciel, à ses côtés.

— Qu'est-ce que vous voulez faire? demanda-t-elle.

— Vous dites que vous mourez, Madame... Vous mourez parce que vous étouffez!

Les deux femmes se regardaient droit dans les yeux, la plus âgée un peu ahurie, mais plutôt heureuse du secours inopiné, la plus jeune, très polie, mais fermement résolue à en finir. Et, comme le bull-dog, tant redouté, lui léchait gentiment les pieds au lieu de les dévorer, elle s'enhardit:

— Vous dites que personne n'a pitié de vous, Madame. Vous vous trompez. J'ai pitié de vous... et de moi! Je vais commencer par ouvrir une fenêtre, après quoi... je pense que le mieux sera de vous déshabiller.

— Vous voulez me... Vous êtes folle, je pense!

La pudeur de la vieille Anglaise se révolta. Diane retint un sourire.

— Je ne suis pas folle, du moins je ne le suis pas encore. Mais je ne tarderais pas à le devenir si la situation devait se prolonger!

Tout en parlant, elle s'attaquait furieusement aux petits paravents de draps gris que sa voisine avait remonté sur les glaces hermétiquement closes et ouvrait une fenêtre.

Une vague d'air pur, tout parfumé des senteurs printanières d'avril, renouvela l'atmosphère. Diane resta un instant à la portière, respirant à pleins poumons. Elle n'avait cure

des méfaits du vent dans l'harmonie de sa coiffure, elle reprenait vie.

Quand elle se retourna, elle avait retrouvé toute sa bonne grâce naturelle.

— Franchement, Madame, il y avait de quoi mourir! dit-elle toute souriante, en tournant le levier du calorifère et le fixant au froid. Je n'osais pas intervenir...

— Pourquoi?

La grosse dame, à demi-soulevée sur les coussins, avait suivi des yeux chacun des mouvements de la jeune fille et posait naïvement la question; son visage trahissait autant d'amusement que de surprise. Diane s'enhardit tout à fait:

— Vous occupez la première couchette, Madame, et vous êtes plus âgée que moi... Je vous ai regardé, sans mot dire, interrompre la circulation de l'air en calfeutrante portes et fenêtres, mettre le calorifère au chaud, et vous coucher toute habillée avec, par surcroît, ces deux grosses couvertures sur vous! Mais, si vous ne m'aviez pas appelée à l'aide, je n'aurais pas osé...

— Me sauver de l'apoplexie?

L'originale voyageuse avait de l'humour et se moquait d'elle-même avec une bonhomie pleine de malice.

Sans attendre une autorisation, qui lui paraissait désormais acquise, Diane cherchait déjà à se reconnaître dans le dédale des boutons, pressions et agrafes variés qui retenaient sur la corpulente compagne tant de couches de draps, lainages et flanelles superposées. La conception que la bonne dame s'était faite d'un costume de voyage pour se rendre dans le sud de la France était évidemment fautive.

(A suivre.)

PALACE CE SOIR ! CE SOIR ! Prix Réduits Dernier spectacle de Folies de Femmes

FEUILLETON DE LA FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL

Pourquoi pas femme de chambre ?

PAR

WILLAMSON-LOUIS D'ARVERS

CHAPITRE PREMIER

Le luxe Paris-Vintimille allait partir...

Diane d'Angely regarda furtivement autour d'elle, embrassa une dernière fois l'amie fidèle qui l'avait accompagnée et, s'étant assurée qu'elle n'était pas suivie, monta vivement dans son sleeping.

Alors, prudemment, sans se trop montrer, elle surveilla la cohue des voyageurs qui se ruèrent à l'assaut des places. Quand elle entendit donner le signal du départ, elle se détourna avec un soupir de satisfaction. Elle n'avait pas été vue et, vraisemblablement, elle resterait seule toute la nuit.

Indifférente maintenant aux mouvements de la foule, elle retirait tranquillement les longues épingles d'argent qui retenaient son chapeau. Un bruit de voix querelleuses arrêta son geste...

La portière s'ouvrait brusquement, comme le train s'ébranlait, et un contrôleur, plutôt nerveux, poussait sans douceur, dans le sleeping, une grosse dame haletante et un bull dog hargneux.

— C'est imprudent... je n'aurais pas dû... quand le départ est donné...

(Reproduction autorisée pour tous les journaux ayant un traité avec la Société des Gens de Lettres.)

N'oubliez pas que dès demain soir

NERON

passé au Cinéma Palace

CONFÉDÉRATION SUISSE

Emprunt 4 % des Chemins de fer fédéraux 1923 de Fr. 120,000,000.-- (3^{me} emprunt d'électrification)

PROSPECTUS

Le Conseil fédéral suisse, en vertu des arrêtés fédéraux des 18 décembre 1920 et 21 décembre 1922 concernant l'émission d'emprunts pour l'Administration fédérale et les Chemins de fer fédéraux, a décidé dans sa séance du 5 avril 1923 d'émettre pour compte des Chemins de fer fédéraux un emprunt de fr. 120,000,000 de capital nominal destiné à la consolidation partielle des dettes flottantes contractées pour l'électrification des Chemins de fer fédéraux. L'émission aura lieu aux conditions suivantes :

1. L'emprunt est divisé en 70,000 obligations de fr. 1000, et 10,000 obligations de fr. 5000 de capital nominal. Tous les titres seront au porteur; ils pourront être déposés, sans frais, contre les certificats nominatifs, à la Caisse principale des Chemins de fer fédéraux, à Berne.
2. Ces obligations sont productives d'intérêts à 4 % l'an; elles sont munies de coupons semestriels aux 15 mai et 15 novembre; le premier coupon sera payable le 15 novembre 1923.
3. Cet emprunt sera remboursable au pair, sans avis préalable, le 15 mai 1938. Toutefois, le Conseil fédéral se réserve la faculté de rembourser tout ou partie de l'emprunt dès le 15 mai 1933 et ensuite à toute échéance de coupon, moyennant un préavis de 3 mois. En cas de remboursement partiel, les obligations à rembourser seront désignées par tirages au sort.
4. Les coupons et les obligations échus seront payés en monnaie suisse, sans frais, mais sous déduction de l'impôt fédéral sur les coupons, à la Caisse principale et aux Caisses d'arrondissement des Chemins de fer fédéraux, aux guichets de la Banque Nationale Suisse, aux guichets des établissements faisant partie du Cartel de Banques Suisses ou de l'Union des Banques Cantoniales Suisses, et éventuellement à d'autres caisses qui seront désignées ultérieurement.
5. Le Département fédéral des finances fera les démarches nécessaires pour obtenir l'admission de cet emprunt, pendant toute sa durée, à la cote officielle des bourses de Bâle, Berne, Genève, Lausanne, Neuchâtel, St-Gall et Zurich.
6. Les publications relatives au service de l'emprunt seront faites dans la Feuille officielle des Chemins de fer et dans la Feuille officielle suisse du commerce.

Cet emprunt, comme les autres emprunts des Chemins de fer fédéraux, est conclu directement par la Confédération suisse.

Le Conseil fédéral augmentera éventuellement le montant de l'emprunt jusqu'à fr. 200,000,000 au maximum.

Berne, le 23 avril 1923.

Le Département fédéral des finances: J. MUSY.

Sur cet Emprunt 4 % des Chemins de fer fédéraux de 1923 le Département fédéral des finances s'est réservé une somme de fr. 20,000,000 pour ses propres besoins (placements pour les fonds spéciaux de la Confédération Suisse, etc.).

Les groupes de banques soussignés ont pris ferme le solde du dit emprunt, soit fr. 100,000,000 et l'offrent en souscription publique, ainsi que le montant dépassant éventuellement cette somme,

du 24 au 30 avril 1923 inclusivement

aux conditions suivantes :

1. Le prix d'émission est fixé à 94 1/2 %.
2. La répartition aura lieu aussitôt que possible après la clôture de la souscription moyennant avis par lettre aux souscripteurs. Dans le cas où le montant souscrit dépasserait celui des titres disponibles, les souscriptions seront soumises à une réduction proportionnelle.
3. La libération des titres attribués pourra s'effectuer du 4 au 31 mai 1923 au plus tard, en déduisant ou en ajoutant les intérêts à 4 %, suivant que le paiement aura lieu avant ou après le 15 mai 1923.
4. Lors de la libération, les souscripteurs recevront du domicile de souscription, sur demande, des bons de livraison qui seront échangés contre les titres définitifs à partir du 15 mai 1923 au plus tard.

Berne, Genève, Zurich, Bâle, St-Gall, Bellinzona, Liestal et Fribourg, le 23 avril 1923.

CARTEL DE BANQUES SUISSES :

- | | | |
|----------------------------|--------------------------------|-----------------------------|
| Banque Cantonale de Berne. | Union Financière de Genève. | Crédit Suisse. |
| Société de Banque Suisse. | Banque Fédérale S. A. | Banque Commerciale de Bâle. |
| Société Anonyme Leu & Cie. | Union de Banques Suisses. | Banque Populaire Suisse. |
| | Comptoir d'Escompte de Genève. | |

Au nom de l'UNION DES BANQUES CANTONALES SUISSES :

- | | | |
|---------------------------------------|------------------------------------|-------------------------------|
| Banque Cantonale de Bâle. | Banque Cantonale de Zurich. | Banque Cantonale de St-Gall. |
| Banca dello Stato del Cantone Ticino. | Banque Cantonale de Bâle-Campagne. | Banque de l'Etat de Fribourg. |

Les domiciles de souscription figurent sur le prospectus qui peut être obtenu auprès de toutes les banques et maisons de banque. J. H. 2800 B

CINEMA THEATRE

CE SOIR, un beau film français:

ZISKA, LA DANSEUSE ESPIONNE

Grand drame vécu, de Marcel NADAUD, interprété par M^{lle} Blanche DERVAL

Sous le nom de Ziska, l'auteur a mal dissimulé la personnalité de la belle aventurière qui fut l'idole de Paris, et qui tomba sous les balles du peloton d'exécution à la suite de sa condamnation par le conseil de guerre!

BOUBOUROCHE | Actualités -- Informations
d'après l'œuvre célèbre de Georges Courteline

Magasin de beurre et fromage R.-A. STOTZER
RUE DU TRÉSOR
Beurre de table centrifuge du pays, qualité extra, fr. 1.25 les 200 grammes
Beurre frais du pays, en motte, fr. 5.50 le kilo
Rabais depuis 5 kilos. Expédition au dehors

Baisse
sur les vins de table
Rôtisserie de cafés fins
M. BUGNON, Saint-Honoré

A vendre un wagon
avoine du Danube
à fr. 27.-- les 100 kg. logée. Rabais à partir de 500 kg.
 Paiement comptant.
Magasin PH. WASSERFALLEN.

CIRAGE-CRÈME
Selecta
LA GRANDE MARQUE SUISSE



Corset l'Hygiénique
Spécial pour fillettes et jeunes filles. — Il laisse libre les organes vitaux. Cœur, Estomac, Poumons, et maintient solidement la colonne vertébrale empêchant toute déformation.
c'est le corset des écolières.
Corsets P. N. pour dames
supérieur aux corsets sur mesures et à tout ce qui a été fait de mieux jusqu'à ce jour. L'essayer c'est l'adopter définitivement. Vente exclusive pour le Canton
J.-F. REBER, Terreaux 8, NEUCHÂTEL

PAUL BURA
Beyon 5a — Téléph. 11.84
Plâtrerie - Peinture
PAPIERS PEINTS
GRAND CHOIX — Soies à partir de fr. —.90 le rouleau
Confiture aux pruneaux — Fr. — 65 la livre
— ZIMMERMANN S.A.

Laiterie-Crèmerie **Steffen** Rue St-Maurice
Encore **Beaux Vacherins**
de la Vallée de Joux
PROFITEZ! PRIX AVANTAGEUX

Librairie-Papeterie
JAMES ATTINGER
St-Honoré 9 et Pl. Numa Droz
NEUCHÂTEL
Littérature
Sciences
Beaux-arts
Philosophie
Religion et édification
Livres de luxe
Ouvrages pour bibliothèques scolaires et paroissiales

MODES

Grand Bazar Parisien

Reçu un nouveau choix d'authentiques

Modèles de Paris

Grand choix de

Chapeaux deuil

MAISON G. BERNARD

Grande vente spéciale

DE

PAPIER-LETTRES

Vente à notre rayon de papeterie

à prix remarquablement avantageux!

Blocs Armourins papier toile blanc, mauve et gris, ligné et non ligné, le bloc de 100 feuilles 1.30	Cartes de correspondance Cartes Blanc format courrant, les 25 pièces -.50 Enveloppes assorties, les 25 pièces -.45 Cartes toile format carte postale, en blanc, bleu, mauve et gris, les 25 p. -.60 Enveloppes assorties doublées, les 25 pièces -.90 Cartes toile format élégant, qualité supérieure, en blanc, bleu et mauve, les 25 pièces -.80 Enveloppes assorties doublées, les 25 pièces -.75	Blocs Armourins format commercial, papier vergé blanc, ligné et non ligné, le bloc de 100 feuilles 1.20 Blocs Armourins papier commercial, le bloc de 100 feuilles 1.20 Enveloppes assorties, bleu, les 50 pièces -.35 Enveloppes assorties, bleu-blanc, les 50 pièces -.50
---	---	--

Papiers à lettres

Papier Billet-Poste vergé, ligné, le paquet de 100 feuilles -.95	Papier ivoire supérieur, non ligné, -.65
Enveloppes assorties les 50 pièces -.50	Enveloppes assorties , -.85
Papier toile non ligné, mauve, les 25 feuilles -.45	Papier Luxe parchemin, non ligné, en blanc, bleu et mauve, les 25 feuilles -.70
Enveloppes assorties format carte postale, les 25 pièces -.50	Enveloppes assorties doublées, les 25 pièces -.90
Papier toile surfin, ligné et non ligné, en blanc, mauve et chamais, les 25 feuilles -.50	Papier toile format moderne, non ligné, en blanc, bleu et mauve, les 25 feuilles -.75
Enveloppes assorties les 25 pièces -.65	Enveloppes assorties doublées, les 25 pièces -.75
Papier toile qualité supérieure, ligné et non ligné, en blanc, bleu et mauve, les 25 feuilles -.60	Papier ivoire grand format pratique, les 25 feuilles -.95
Enveloppes assorties doublées, les 25 pièces -.80	Enveloppes assorties les 25 pièces 1.10

 Tubes pour aquarelle couleurs à l'eau, marque «Günther Wagner», env. 48 nuances, le tube -.20	 Pochettes joli article, papier toile, 20 enveloppes et 20 feuilles, les teintes assorties, la pochette -.85	 Boîtes de peinture marque «Günther Wagner», pratiques pour l'école, avec 6 7 13 18 tubes à -.85 1.05 2.10 2.85
---	---	---

CRAYONS COULEURS
Marque «Faber» grand choix, modèle court 6 pièces, 1.25 12 pièces, 1.45 modèle long 6 pièces, 1.65 12 pièces, 2.65

MAGASINS DE NOUVEAUTÉS
AUX ARMOURINS
NEUCHÂTEL SOCIÉTÉ ANONYME

Voir notre vitrine spéciale



„The Unique Pen“ avec bec or, 10 modèles différents, an choix, 7.75

Arrestation. — Nous avons annoncé hier l'arrestation, à Zurich, d'un soi-disant ingénieur, qui est en réalité un escroc. Sa femme, qui était descendue à l'hôtel Terminus, a été également appréhendée; elle est accusée de complicité.

Bibliophilie. — La Société suisse des bibliophiles, fondée en 1921, et qui compte déjà près d'une centaine de membres, tiendra sa deuxième assemblée générale dans notre ville, dans l'après-midi du dimanche 29 avril, à la Salle du Conseil général. Cette société publie chaque année un volume destiné à ses membres, et s'efforce de répandre et d'entretenir chez nous le goût des beaux livres. La séance de dimanche est ouverte à tous ceux que les buts de la société intéressent. A cette occasion, M. A. Bovet, bibliothécaire de la ville, a organisé à la Bibliothèque une exposition rétrospective de livres neuchâtelois qui sera ouverte au public dès aujourd'hui jeudi jusqu'à samedi soir, le dimanche après midi étant réservé à la visite des membres de la Société suisse des bibliophiles.

Notre feuilleton. — On lira dans la « Feuille d'avis de Neuchâtel » d'aujourd'hui la première coupe d'un roman tel qu'on n'en lit pas souvent d'aussi attachants. Plein d'imprévu et d'humour, il plaira certainement par le nouveauté des situations et l'entrain du récit. C'est

POURQUOI PAS FEMME DE CHAMBRE ? par Williamson-Louis d'ARVERES

CORRESPONDANCES (Le Journal réserve son opinion à l'égard des lettres paraissant sous cette rubrique)

Neuchâtel, le 25 avril 1923. Monsieur le rédacteur, Vous serait-il possible de m'expliquer l'énigmatique propos tenu aujourd'hui même dans sa classe par une maîtresse de l'école secondaire: « Chaque heure d'arrêt que j'inflige me rapporte quatre francs ! » Un contribuable. (Réf. — Impossible à nous de rien expliquer à cet égard. Peut-être l'explication viendra-t-elle d'ailleurs.)

Cernier, le 20 avril 1923. Monsieur le rédacteur, Oserais-je emprunter la voie de votre journal pour attirer l'attention des autorités communales de Cernier, particulièrement de la commission de salubrité publique, au sujet des odeurs qui infectent les alentours des abattoirs. J'invoite tous ces messieurs à venir un peu respirer l'air tout à fait empesté que dégagent les fosses à résidus; ils s'apercevront tout de suite qu'ils ne sont pas près d'une fabrique d'un peu chaud. Les passants sont suffoqués par les gaz qui dégagent des soies de porcs, débris de boyaux ou autres saletés qui traitent là à tous les temps. En outre, ne pourrait-on pas obliger l'agriculteur préposé au service des vidanges à conduire le contenu des fosses à résidus ailleurs qu'aux abords des habitations et de la route, car voici deux jours que les passants sont dotés d'une atmosphère tout à fait insupportable. Il serait bien à désirer que nos édiles prennent leur courage à deux mains et mettent à l'étude le projet de transfert des abattoirs en un lieu moins fréquenté, car au point de vue de l'hygiène et de la propreté cela est tout à fait inadmissible de la part d'une commune qui se respecte. Un abonné qui a le nez large.

POLITIQUE Une interprétation authentique

LONDRES, 26 (Havas). — En présence des commentaires et des interprétations auxquelles a donné lieu le discours de lord Curzon, prononcé le 20 avril, à la Chambre des lords, l'agence Havas est en mesure de déclarer d'une façon précise que, dans les milieux officiels de Londres, on est surpris qu'il puisse encore exister des malentendus en ce qui concerne la signification des discours du ministre des affaires étrangères. De tels malentendus semblent avoir trouvé leur origine dans le fait que certains passages du discours ont été isolés du contexte. On avait pourtant espéré que lord Curzon avait défini clairement la position du gouvernement britannique.

Londres ne s'interposera pas On se rappelle qu'il a donné à l'Allemagne l'indication très nette que, selon l'opinion du cabinet de Londres, elle devrait s'adresser à la France, si elle désirait entamer des négociations pour le règlement de la situation dans la Ruhr. On ne comprend pas comment ce qu'a dit lord Curzon a pu donner lieu à l'interprétation que le gouvernement britannique envisageait un projet quelconque de médiation en rapport avec cette situation, ou bien que l'Allemagne devrait soumettre au gouvernement britannique un projet pour le règlement du problème des réparations que le cabinet de Londres pourrait transmettre au gouvernement français.

On dément en outre, dans les milieux autorisés, que le gouvernement britannique ait fait ou doive faire aucune suggestion à l'Allemagne, en ce qui concerne la somme qu'elle devrait proposer pour le paiement des réparations. En effet, il n'y a aucune raison de croire que le gouvernement britannique ait la moindre intention de faire plus qu'il n'a déjà fait, c'est-à-dire de suggérer, par l'intermédiaire de lord Curzon, que, pour l'Allemagne, le premier pas vers la solution de ses difficultés présentes doit être d'informer la France qu'elle est prête à s'engager. Quant à l'avis que lord Curzon a donné, c'est en substance celui-ci, ainsi que lui-même l'a déclaré, qu'il est de l'intérêt général que l'Allemagne fasse des ouvertures: ou bien à la France seule — auquel cas la France les communiquerait à ses alliés — ou bien à la France et à ses alliés.

Au Reichstag

BERLIN, 25. — Mercredi, le Reichstag a continué la discussion du projet de loi sur le renforcement de la protection des assemblées. Après une vive discussion entre les partis de droite et ceux de gauche, la proposition Dittmann, demandant le renvoi à la commission, a été rejetée en votation nominale par 200 voix contre 144. Le ministre Oeser tenta de trouver une solution aux divergences d'opinions après avoir constaté que M. Hertz, communiste, avait déclaré que, par la discussion d'aujourd'hui, les socialistes commençaient à se séparer des partis bourgeois. Le Reichstag a adopté en deuxième et troisième lectures le 12me budget supplémentaire qui prévoit un emprunt de 4,5 trillions de marks pour couvrir les dépenses nécessitées par la lutte défensive dans la Ruhr. Après avoir adopté une révision de la loi sur le chômage, le Reichstag s'est ajourné à 8 mal.

A la Diète bavaroise

MUNICH, 25 (Wolff). — A la Diète bavaroise, le ministre de l'intérieur a fait, au nom du gouvernement une déclaration en réponse aux propositions des socialistes et des démocrates concernant la dissolution des troupes d'assaut et la garantie de la liberté de réunion. Le ministre a dit notamment que l'activité des associations patriotiques était, de façon générale, une manifestation saine et bien venue. Parlant des mesures de protection républicaine, le ministre a déclaré que la Bavière estime que, plus vite cette loi disparaîtra, mieux cela vaudra. Il souhaite qu'elle soit remplacée par une adjonction au code pénal général.

Chronique parlementaire

(De notre correspondant.)

CONSEIL NATIONAL Séance du matin

BERNE, 25. — La séance continue... Ayant voté hier l'entrée en matière, la Chambre discute sans se presser sur les divers articles de la loi modifiant la législation sur les poursuites et la faillite. C'est un sujet qui ne semble pas la passionner. A moins qu'elle ne cache ses sentiments avec une rare puissance de dissimulation.

La majorité de la commission recueille comme entrée de jeu un échec. A l'article qui prévoit que la vente sera différée si le débiteur verse des acomptes dans ces conditions déterminées, le Conseil fédéral proposait d'avoir la manche large et d'autoriser huit acomptes, devant être effectués dans la règle mensuellement de manière que le remboursement complet se fit en sept mois. Le Conseil des Etats avait doublé le montant minimum des acomptes et réduit ainsi de moitié le délai de remboursement. La minorité de la commission partage cette manière de voir, tandis que la majorité en revient au projet du Conseil fédéral. C'est la minorité qui remporte la victoire, par 64 contre 42 voix, après des discours de MM. Haefliger et Baumann, et malgré la résistance du bon M. Haerberlin.

M. Birolli, qui fait des débuts retentissants et qui prend sa tâche fort à cœur, plaide bruyamment pour les malheureux tombés en faillite, auxquels il voudrait voir accorder aussi le droit de payer par acomptes. Il est soutenu par M. Bolle qui, tout en reconnaissant que M. Haerberlin avait raison de dire que les faillites doivent être traitées avec plus de rigueur que les débiteurs ordinaires, fait observer que les dispositions du registre du commerce sont devenues plus sévères qu'au temps où le conseiller fédéral Haerberlin était un des plus purs gloires du barreau suisse. Ce n'est pas parce que de petits commerçants sont inscrits en tant que tels au registre du commerce et par suite exposés à être déclarés en faillite en cas d'insolvabilité, qu'ils doivent être l'objet de dispositions plus dures que les autres. Mais M. H. H. Stein et le très écouté M. Sträubli combattent cette proposition. Et MM. Birolli et Bolle, auxquels une douzaine de socialistes font escorte, sont écrasés par une formidable majorité.

A la fin du compte, la proposition est acceptée dans son ensemble, sans opposition mais avec quelques abstentions.

La loi sur la police des forêts

Ici l'ordre du jour prévoyait une charmante promenade à travers bois. Mais les excursionnistes s'étaient à peine engagés sous les sombres frondaisons qu'un vent violent se mit à souffler, hurlant lugubrement à travers les branches et faisant s'entrechoquer les rameaux avec un bruit de bataille.

Il s'agissait de la révision de la loi sur la police des forêts. Fortement ému de voir nos grands bois se dépeupler rapidement sous la cognée, en cette malheureuse époque de 1918-1919 où le charbon était si cher, le Conseil fédéral, usant de ses pleins pouvoirs, avait autorisé les cantons à exercer un droit de contrôle sur les forêts privées et à limiter les coupes rases et celles de nature à limiter la productivité de la forêt.

Il estime qu'il faudrait aujourd'hui revenir à ces mesures protectrices, mais leur donner une base légale. C'est ce qu'expliquent les rapporteurs de la majorité de la commission, MM. Rochaix et Weber (Berne). Ils ne se dissimulent pas qu'en conférant à l'Etat le droit d'exercer un contrôle sur l'exploitation des forêts privées, on restreint quelque peu la liberté individuelle, mais ils tiennent que l'intérêt général doit primer les intérêts particuliers et qu'au surplus le véritable intérêt des propriétaires de forêts est de ne pas tuer la poule aux œufs d'or. Les administrations forestières cantonales ont été les premières à préconiser la protection de l'Etat.

Nous apprenons à ce propos que la superficie totale des forêts privées en Suisse est de 270,740 hectares, dont 162,189 de forêts protectrices, auxquelles il n'est pas question de toucher, et 108,551 de forêts non protectrices. Dans ces dernières, le canton de Neuchâtel figure pour 10 mille 705 hectares.

A outré le séduisant rapport de M. Rochaix, que ses cheveux bouclés et ses joues souriantes font ressembler à quelque berger d'Arcadie égaré dans ces lieux austères où M. Bopp joue le rôle de paysan du Danube, on se sent tenté de donner raison au Conseil fédéral et de s'enrôler sous sa bannière pour défendre nos forêts menacées par la cupidité de leurs propriétaires.

Mais M. Zublin, rude bûcheron, nous incite à d'autres pensées. Il trouve que l'on léserait, en adoptant ce projet, les droits des citoyens et que par surcroît cette surveillance serait fort onéreuse. Les auditeurs se pressent autour du défenseur de la propriété privée et dès ce moment la bataille s'engage avec des chances incertaines. Comme les héros d'Homère, les combattants déposent les armes à midi pour aller conquérir des forces nouvelles par un substantiel déjeuner et se retrouver, plus vaillants, l'après-midi.

Séance de relevée

A 17 heures, les guerriers sont à leur poste, se défilant du regard, la main sur la poignée de leur glaive. On dirait le combat des Francs et des Gaulois. Au coup de cloche, entre au petit galop dans l'arène M. Ruh, agrarien schaffhouse, qui développe les arguments avancés le matin par M. Zublin, auquel il est heureux de prêter le secours de son bras vigoureux. Du haut de la petite tribune d'où, avec M. Gelpke, il fait pendant aux secrétaires de l'assemblée, le bon médecin Uhlmann accourt à la rescousse, rompant quelques lances au nom des libertés civiques. La Confédération n'a pas le droit de se mêler des forêts qui ne lui appartiennent pas. Avec énergie, M. Chuard, conseiller fédéral, tient tête à ses agresseurs. Il rappelle que ce sont les cantons qui ont demandé que la Confédération prit les forêts sous son auguste égide. Il s'est informé avant de préparer ce projet dont il n'ignorait pas qu'il serait combattu par les fédéralistes, mais par lui à affirmer qu'il était dans la bonne voie. La loi nouvelle empiète, il est vrai, sur les droits des propriétaires, mais pour protéger ceux des voisins, ceux de la communauté. Les forêts couvrent 23 % de la surface du pays. Elles jouent un grand rôle et nous avons le devoir de les protéger de la destruction.

Menant grand tapage, M. Jonas Burki, de Biberist, attaque le projet avec autant d'ardeur que de souffle, et affirme pour sa part les droits des propriétaires de forêts. La redoutable éloquence du tribun soleurois lui attire un cercle épais d'auditeurs, qui se lassent au bout de quelques quarts d'heure. Un mouvement de curiosité se dessine quand M. Bopp redresse sa petite taille et sa figure plissée de rides ironiques. La foule reflue autour de lui. Mais M. Bopp n'est pas dans un de ses bons jours. Sa malice l'a abandonné et c'est de confiance qu'avant même qu'il ait parlé ses auditeurs éclatent de rire. Pour le député de Bulach, qui assène ses propos sur la tête de M. Chuard, assis devant lui pour ne perdre aucune de ses précieuses paroles, ce message fédéral est creux. C'est une baudruche que n'importe quel secrétaire de département peut gonfler, mais qui ne contient aucune substantifique malle. On y parle de constatations, quand il ne présente que des pétitions de principe. La seule constatation qu'il contient est l'affirmation que les mesures préconisées auraient été utiles il y a quelques années, mais que maintenant le danger est écarté. Pendant la guerre, il est compréhensible qu'on ait voulu empêcher la spéculation, mais aujourd'hui les choses ont changé de face. Ce n'est plus que pour les forêts en haute montagne que l'on pourrait invoquer la protection fédérale.

M. Bopp s'efforce de prouver que la loi proposée est contraire à la Constitution. On fait petit état des droits des particuliers et même des cantons. A ce propos, il cite, fort opportunément au gré d'un de nos jeunes confrères, l'exemple bienôt historique du lac de Lank, dont la Confédération dispose contre le gré du canton. D'ordinaire savoureuse et bien concentrée, l'éloquence du député de Bulach est aujourd'hui abondante et quelque peu aqueuse. Elle coule sans interruption pendant une demi-heure, et le président, malgré son coup de cloche, ne parvient pas à endiguer ce flot d'arguments trop délavés, qui, pour la première fois, paraît fade à l'assistance. On ne rit plus; on attend simplement que l'orateur ait fini cette trop longue causerie.

Beaucoup plus bref, et construisant sa thèse avec des moyens juridiques, M. Kaspar Muller expose ce que le projet, en droit, ne vaut rien. Mais M. Grunnenfelder, courageusement, le suit sur ce terrain pour s'efforcer de démontrer la thèse contraire. Comme il n'y a pas de raison pour que la controverse prenne fin, le président, sagement, lève la séance à 19 h. Pendant cette séance sylvestre, le Conseil fédéral siègeait sans tambour ni trompette. Il prenait connaissance de quelques communications de M. Musy sur les premiers résultats de la souscription au nouvel emprunt et sur l'opportunité de constituer les commissions pour examiner les propositions relatives aux traitements du personnel fédéral. Il s'occupait aussi d'une affaire sur laquelle on recommandait de garder le secret pour n'en pas compromettre le résultat par une publicité prématurée. Imitons son silence autour de lui rangés.

R. E.

CONSEIL DES ETATS

BERNE, 25. — La Chambre aborde la discussion des comptes de mobilisation de guerre; l'arrêté général des comptes accuse une dépense nette de 1,155,419,819 francs, la somme devra être amortie par l'impôt de guerre et l'impôt sur les bénéfices de guerre. M. Dietschy (Soleure) appuie la requête des communes qui réclament des indemnités supplémentaires pour les logements des troupes. M. Scheurer, chef du département militaire, expose les motifs qui ont décidé celui-ci à ne pas donner suite à la requête; il serait injuste de prendre en considération seulement les villes qui ont réclaté et ne pas indemniser les villages qui ont subi des dommages matériels plus importants. Il a été impossible de trouver une solution équitable. Les comptes sont approuvés par 33 voix, sans opposition.

La Chambre discute le postulat Willemijn invitant le Conseil fédéral à examiner la question d'une amnistie générale et le postulat Eymann visant particulièrement les condamnations prononcées contre les Suisses à l'étranger qui n'ont pas répondu aux ordres de mobilisation de 1914-1918. M. Aubert (Thurgovie) rapporte. Une amnistie ne doit être prononcée que si l'intérêt général l'exige, ou l'amnistie demandée par les deux postulants en question ne serait pas de nature à sauvegarder les intérêts de l'Etat. Elle serait considérée au contraire par le peuple comme une mesure inutile, déplacée et injuste. M. Scheurer, président de la Confédération, déclare qu'aucune raison d'ordre général ne justifierait une amnistie. Par 33 voix contre 1 (Burklin, Genève), la Chambre décide d'adhérer à la décision du Conseil national et de déclarer liquidés les deux postulats, conformément à la proposition du Conseil fédéral. Séance levée.

NOUVELLES DIVERSES

Les banques suisses et le franc français. — Nous lisons dans la revue financière du « Journal des Débats » du 23 avril, ce qui suit: « La Société de Banque suisse publie un bulletin mensuel qui est toujours intéressant. Le dernier de ces bulletins contient une étude très exactement documentée sur le budget de l'Etat français. La conclusion de cette étude est loin d'être pessimiste. Elle fait ressortir la restauration de la force contributive des régions dévastées, le développement du domaine colonial français, l'activité du travail qui accroît de jour en jour, la puissance d'épargne du pays. Elle considère comme certain que, peu à peu, des plus-values de recettes se produiront, qui donneront au budget général l'aisance qui lui manque encore, et montre que les difficultés de trésorerie proviennent surtout de la carence allemande. »

Dans la consolidation des finances de la France, ajoute le bulletin que nous avons sous les yeux, la question du change jouera un grand rôle. Si l'on envisage les deux facteurs permanents qui influent sur le change, soit la circulation fiduciaire et la balance des comptes, on peut dire que le franc de France vaut mieux que son appréciation actuelle. Il est réconfortant de voir cette opinion exprimée par des étrangers qui sont des hommes d'affaires sérieux et compétents. Nous comprenons que la Société de Banque suisse ait tenu à protester, en terminant, contre certains articles dans lesquels on a incriminé le rôle qu'aurait joué les banques suisses dans la dernière baisse du franc. Il est certain, au contraire, ainsi qu'elle le déclare, que la Suisse et les banques suisses ont le plus grand intérêt à l'affermissement et au relèvement de la devise française. Les conclusions de l'étude que nous avons citée prouvent, d'ailleurs, que cette étude n'a pas été entreprise dans un esprit hostile au crédit de la France. Nous nous faisons un devoir de le reconnaître et de montrer ici l'injustice des articles auxquels, d'ail-

leurs, nos amis de Suisse auraient tort d'attacher une importance qu'ils ne méritent pas. »

Il est fait allusion ici à un article déplaçant publié récemment par le « Matin », sous la signature de M. Sauerwein, qui d'habitude est mieux renseigné.

Les accidents. — A Genève, mercredi soir, rentrant à son domicile en automobile, M. Emilio Elès, consul général d'Italie, a renversé au quai du Mont-Blanc un piéton, M. Henri Berthoud. La victime, relevée avec une fracture du crâne, a été conduite à l'hôpital, où elle est décodée dans la nuit.

Un accident assez étrange, dont les conséquences seront probablement mortelles, s'est produit mercredi à Lausanne, sous le pont Chauderon, après 19 heures.

Quantité de débris de tout genre sont déposés sous les voûtes, à l'extrémité ouest de la gare du Flon. Parmi ces débris s'en trouvent d'inflammables: celluloid, etc. Hier, on ne sait encore pour quelles raisons, peut-être à la suite de l'imprudence d'un fumeur, un tas de matières diverses, où se trouvaient des plaques de celluloid usagé, prit feu. Un garçonnet de onze ans, le petit Edmond Batard, domicilié à la rue Chaucrau 4, qui jouait dans ces parages, fut atteint par les flammes et très grièvement brûlé au dos et au cou.

Les pilliers de bijouteries. — Mercredi, à Marseille, à 13 h. 30, deux individus, descendus d'une auto, s'approchèrent de la devanture d'une grande bijouterie, rue Colbert, près de la poste. L'un d'eux, armé d'un maillet de bois, dont la masse était enveloppée d'un journal, brisa une grande glace des vitrines et s'empara d'un plateau abondamment garni de bijoux. Il se dirigea vers l'auto.

Un passant, témoin de l'attentat, se jeta sur l'un des individus, mais celui-ci d'un coup de pied dans les jambes, lui fit lâcher prise. Dans le corps à corps, le plateau de bagues roula à terre.

Les employés de la bijouterie purent ramasser sinon la totalité du moins la majeure partie des bijoux.

Les auteurs de l'attentat ont pu s'enfuir avec l'auto, qu'ils abandonnèrent dans une rue voisine et disparurent.

Les sports (Correspondance particulière)

Football. — A Paris: Match internationaux, France contre Suisse, résultat final, 2 à 2. Mi-temps 1 à 2. — Série promotion: Finale du championnat de Suisse occidentale et qualification pour la série A: Etoile-Carouge contre Signal-Lausanne, 2 à 0. — Suisse romande: Amical contre Servette Pr., 2 à 1. — Suisse orientale: Oerlikon contre Zurich Pr., 4 à 1. — Sireus contre Kickers Lucerne, 1 à 3. — Neumunster contre Olten, 3 à 2.

Dans le cas du F. C. Bienne, le comité de football a décidé de donner match gagné au F. C. Berne, dans la partie jouée contre les Biennois. Le match d'appui pour le championnat de Suisse centrale se jouera dimanche le 29 avril entre le F. C. Berne et le F. C. Young Boys à Berne. Le terrain sera désigné par le tirage au sort.

Hockey. — Old Boys I contre Bâle I, 3 à 0. — Young Boys contre Varemè I, 1 à 0. — La Ligue suisse de hockey sur terre est actuellement en pourparlers avec la fédération allemande de hockey pour faire jouer un match international Suisse-Allemagne le 13 mai ou au commencement du mois de juin, à Zurich.

Cyclisme. — Course internationale Paris-Bruxelles (406 km.): 1. Félix Sellier, en 16 h. 11 min. 25 s.; 2. Dewaels, 16 h. 30' 19"; 3. Van Hecke, 16 h. 38' 30"; 4. Alancourt, 16 h. 38' 40"; 5. Hector Heusghem. Spectateur.

DERNIERES DEPÊCHES

Service spécial de la « Feuille d'avis de Neuchâtel »

Les Français occupent de nouvelles mines

BOCHUM, 26 (Wolff). — Les Français ont procédé mercredi à l'occupation d'un certain nombre d'autres mines.

Le général Berthelot est nommé gouverneur de Strasbourg

PARIS, 26 (Havas). — Le « Journal » publie la dépêche suivante de Strasbourg: Le général Berthelot, inspecteur général des 7me et 20me corps d'armée, membre du conseil supérieur de la guerre, vient d'être nommé gouverneur de Strasbourg. Il prendra possession de son poste le 5 mai prochain.

La victoire de M. Mussolini sur les populaires

ROME, 26 (Stefani). — Le comité directeur du groupe parlementaire populaire a adopté, à l'unanimité, une proposition dans laquelle il déclare maintenir son attitude de sincère collaboration avec le gouvernement fasciste.

Vers la fin de la grève maritime en Angleterre

LONDRES, 26 (Havas). — Les syndicats de la chaudronnerie, de la plomberie et de la charpente ont maintenant décidé d'accepter les conditions de l'accord national au sujet des heures supplémentaires et du travail de nuit. En conséquence, le lock-out décidé par les fédérations patronales des constructeurs maritimes ne sera probablement pas appliqué.

Un bateau de pêche coulé par un vaisseau patrouilleur

VANCOUVER, 26 (Havas). — Un vaisseau patrouilleur canadien, du service des pêcheries, a tiré dans la baie de Solanda sur une goëlette de pêche américaine appartenant au port de Seattle, soupçonnée de pêcher dans les eaux territoriales canadiennes. La goëlette américaine a été sabordée et abandonnée par son équipage. Un des hommes de cet équipage, blessé, n'a pu s'enfuir avec ses camarades. Il a succombé hier à ses blessures.

Triple exécution en Irlande

DUBLIN, 26 (Havas). — Trois irréguliers, capturés par les troupes nationales après une résistance opiniâtre et condamnés à mort par le conseil de guerre, ont été exécutés à Tralee.

Table with exchange rates for various locations: Paris, Londres, Milan, Bruxelles, New-York, Berlin, Vienna, Amsterdam, Madrid, Stockholm, Copenhague, Christiania, Prague, Bucarest, Varsovie. Includes 'Comptoir d'Escompte de Genève, Neuchâtel' and 'meilleures conditions'.

Madame Edouard Egli et son fils Edouard; Monsieur et Madame Kohler-Saegesser, à Wynau; Monsieur et Madame Wolf-Eggl et leur fille Berthe-Rose, à Spiez; Monsieur et Madame Fritz Eggl et leurs enfants, à La Chaux-de-Fonds; Monsieur et Madame Emile Eggl et leurs enfants, à Neuchâtel, et les frères Hans, Alfred, Adolphe Eggl et leurs familles, à Edmondon (Canada); Monsieur Ernest Eggl, à Berne; la famille Kühni-Eggl, à Interlaken; Monsieur et Madame Hans Kohler-Frei, à Bâle; Monsieur et Madame Ernest Kohler, à Wynau; Monsieur et Madame Bietenholz-Kohler, à Uhwiessen, ainsi que les familles parentes et alliées, ont la profonde douleur de faire part à leurs amis et connaissances du décès de leur très cher et bien-aimé époux, père, fils, beau-fils, beau-frère, oncle et cousin,

Monsieur Edouard EGGLI enlevé à leur tendre affection, le 25 avril 1923, dans sa 29me année, après une longue et pénible maladie. Saint-Blaise, le 25 avril 1923. Son soleil s'est couché avant la fin du jour. L'ensevelissement, auquel ils sont priés d'assister, aura lieu à Saint-Blaise, samedi 28 avril à 1 heure de l'après-midi. Domicile mortuaire: Rue du Temple. On ne touchera pas. Cet avis tient lieu de faire part.

Madame veuve Lina Benoit-Braillard, à Serrières; Monsieur et Madame Alfred Benoit-Matthey et leurs enfants, à La Brévine; Madame et Monsieur Charles Schluchter et leur fille, à Peuseux; Monsieur et Madame Albert Braillard et leurs enfants, à Persan (France); Monsieur Fritz Gfeller, à Serrières, ainsi que les familles parentes et alliées, ont la profonde douleur de faire part à leurs amis et connaissances du décès de leur très cher fils, frère, beau-frère, oncle, neveu, cousin et ami, Monsieur Numa BENOIT enlevé à leur tendre affection le 24 avril 1923, dans sa 24me année, après une longue et pénible maladie, supportée avec courage et résignation. Il est heureux, l'épreuve est terminée; Du trieste mal, sa souffrance plus, Et désormais sa destinée Est de régner avec Jésus. Repose en paix, bien-aimé fils et frère, Toi qui fus si bon sur la terre, Ton souvenir si cher sera notre seul bonheur. L'ensevelissement auquel ils sont priés d'assister aura lieu à Serrières. Domicile mortuaire: Perrière 3. L'ensevelissement aura lieu jeudi 26 avril, à 18 heures. On ne touchera pas. Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

Monsieur Samuel Maeder, Monsieur et Madame Joseph Maeder, Monsieur et Madame Alfred Maeder, leurs enfants et petits-enfants, Madame et Monsieur Arthur Chopard et leurs enfants, Madame et Monsieur Alfred Robert et leurs enfants, Monsieur et Madame Edouard Maeder et leurs enfants, Madame et Monsieur Fernand Bussy, Madame et Monsieur Paul Nicollier, Monsieur et Madame Henri Maeder et leurs enfants, ainsi que les familles Comtesse-Receveur, Quaix, Bacha, Lanqueneux, Cheux, Pasche, Bocherens et Maeder, ont la douleur de faire part du décès de Madame Samuel MAEDER née Julie RECEVEUR leur chère et vénérée épouse, mère, belle-mère, grand-mère, arrière-grand-mère, tante, cousine et parente, que Dieu a rappelée à Lui, dans sa 85me année. Bevaix, le 24 avril 1923. Jésus-Christ nous a aimés et nous s lavés de nos péchés dans son sang. Apoc. I, 6. L'enterrement aura lieu le vendredi 27 courant, à 13 h. 30. Cet avis tient lieu de lettre de faire part.

Monsieur Samuel Maeder, Monsieur et Madame Joseph Maeder, Monsieur et Madame Alfred Maeder, leurs enfants et petits-enfants, Madame et Monsieur Arthur Chopard et leurs enfants, Madame et Monsieur Alfred Robert et leurs enfants, Monsieur et Madame Edouard Maeder et leurs enfants, Madame et Monsieur Fernand Bussy, Madame et Monsieur Paul Nicollier, Monsieur et Madame Henri Maeder et leurs enfants, ainsi que les familles Comtesse-Receveur, Quaix, Bacha, Lanqueneux, Cheux, Pasche, Bocherens et Maeder, ont la douleur de faire part du décès de Madame Samuel MAEDER née Julie RECEVEUR leur chère et vénérée épouse, mère, belle-mère, grand-mère, arrière-grand-mère, tante, cousine et parente, que Dieu a rappelée à Lui, dans sa 85me année. Bevaix, le 24 avril 1923. Jésus-Christ nous a aimés et nous s lavés de nos péchés dans son sang. Apoc. I, 6. L'enterrement aura lieu le vendredi 27 courant, à 13 h. 30. Cet avis tient lieu de lettre de faire part.

Monsieur Samuel Maeder, Monsieur et Madame Joseph Maeder, Monsieur et Madame Alfred Maeder, leurs enfants et petits-enfants, Madame et Monsieur Arthur Chopard et leurs enfants, Madame et Monsieur Alfred Robert et leurs enfants, Monsieur et Madame Edouard Maeder et leurs enfants, Madame et Monsieur Fernand Bussy, Madame et Monsieur Paul Nicollier, Monsieur et Madame Henri Maeder et leurs enfants, ainsi que les familles Comtesse-Receveur, Quaix, Bacha, Lanqueneux, Cheux, Pasche, Bocherens et Maeder, ont la douleur de faire part du décès de Madame Samuel MAEDER née Julie RECEVEUR leur chère et vénérée épouse, mère, belle-mère, grand-mère, arrière-grand-mère, tante, cousine et parente, que Dieu a rappelée à Lui, dans sa 85me année. Bevaix, le 24 avril 1923. Jésus-Christ nous a aimés et nous s lavés de nos péchés dans son sang. Apoc. I, 6. L'enterrement aura lieu le vendredi 27 courant, à 13 h. 30. Cet avis tient lieu de lettre de faire part.

Monsieur Samuel Maeder, Monsieur et Madame Joseph Maeder, Monsieur et Madame Alfred Maeder, leurs enfants et petits-enfants, Madame et Monsieur Arthur Chopard et leurs enfants, Madame et Monsieur Alfred Robert et leurs enfants, Monsieur et Madame Edouard Maeder et leurs enfants, Madame et Monsieur Fernand Bussy, Madame et Monsieur Paul Nicollier, Monsieur et Madame Henri Maeder et leurs enfants, ainsi que les familles Comtesse-Receveur, Quaix, Bacha, Lanqueneux, Cheux, Pasche, Bocherens et Maeder, ont la douleur de faire part du décès de Madame Samuel MAEDER née Julie RECEVEUR leur chère et vénérée épouse, mère, belle-mère, grand-mère, arrière-grand-mère, tante, cousine et parente, que Dieu a rappelée à Lui, dans sa 85me année. Bevaix, le 24 avril 1923. Jésus-Christ nous a aimés et nous s lavés de nos péchés dans son sang. Apoc. I, 6. L'enterrement aura lieu le vendredi 27 courant, à 13 h. 30. Cet avis tient lieu de lettre de faire part.

Monsieur Samuel Maeder, Monsieur et Madame Joseph Maeder, Monsieur et Madame Alfred Maeder, leurs enfants et petits-enfants, Madame et Monsieur Arthur Chopard et leurs enfants, Madame et Monsieur Alfred Robert et leurs enfants, Monsieur et Madame Edouard Maeder et leurs enfants, Madame et Monsieur Fernand Bussy, Madame et Monsieur Paul Nicollier, Monsieur et Madame Henri Maeder et leurs enfants, ainsi que les familles Comtesse-Receveur, Quaix, Bacha, Lanqueneux, Cheux, Pasche, Bocherens et Maeder, ont la douleur de faire part du décès de Madame Samuel MAEDER née Julie RECEVEUR leur chère et vénérée épouse, mère, belle-mère, grand-mère, arrière-grand-mère, tante, cousine et parente, que Dieu a rappelée à Lui, dans sa 85me année. Bevaix, le 24 avril 1923. Jésus-Christ nous a aimés et nous s lavés de nos péchés dans son sang. Apoc. I, 6. L'enterrement aura lieu le vendredi 27 courant, à 13 h. 30. Cet avis tient lieu de lettre de faire part.

Monsieur Samuel Maeder, Monsieur et Madame Joseph Maeder, Monsieur et Madame Alfred Maeder, leurs enfants et petits-enfants, Madame et Monsieur Arthur Chopard et leurs enfants, Madame et Monsieur Alfred Robert et leurs enfants, Monsieur et Madame Edouard Maeder et leurs enfants, Madame et Monsieur Fernand Bussy, Madame et Monsieur Paul Nicollier, Monsieur et Madame Henri Maeder et leurs enfants, ainsi que les familles Comtesse-Receveur, Quaix, Bacha, Lanqueneux, Cheux, Pasche, Bocherens et Maeder, ont la douleur de faire part du décès de Madame Samuel MAEDER née Julie RECEVEUR leur chère et vénérée épouse, mère, belle-mère, grand-mère, arrière-grand-mère, tante, cousine et parente, que Dieu a rappelée à Lui, dans sa 85me année. Bevaix, le 24 avril 1923. Jésus-Christ nous a aimés et nous s lavés de nos péchés dans son sang. Apoc. I, 6. L'enterrement aura lieu le vendredi 27 courant, à 13 h. 30. Cet avis tient lieu de lettre de faire part.

Monsieur Samuel Maeder, Monsieur et Madame Joseph Maeder, Monsieur et Madame Alfred Maeder, leurs enfants et petits-enfants, Madame et Monsieur Arthur Chopard et leurs enfants, Madame et Monsieur Alfred Robert et leurs enfants, Monsieur et Madame Edouard Maeder et leurs enfants, Madame et Monsieur Fernand Bussy, Madame et Monsieur Paul Nicollier, Monsieur et Madame Henri Maeder et leurs enfants, ainsi que les familles Comtesse-Receveur, Quaix, Bacha, Lanqueneux, Cheux, Pasche, Bocherens et Maeder, ont la douleur de faire part du décès de Madame Samuel MAEDER née Julie RECEVEUR leur chère et vénérée épouse, mère, belle-mère, grand-mère, arrière-grand-mère, tante, cousine et parente, que Dieu a rappelée à Lui, dans sa 85me année. Bevaix, le 24 avril 1923. Jésus-Christ nous a aimés et nous s lavés de nos péchés dans son sang. Apoc. I, 6. L'enterrement aura lieu le vendredi 27 courant, à 13 h. 30. Cet avis tient lieu de lettre de faire part.

Monsieur Samuel Maeder, Monsieur et Madame Joseph Maeder, Monsieur et Madame Alfred Maeder, leurs enfants et petits-enfants, Madame et Monsieur Arthur Chopard et leurs enfants, Madame et Monsieur Alfred Robert et leurs enfants, Monsieur et Madame Edouard Maeder et leurs enfants, Madame et Monsieur Fernand Bussy, Madame et Monsieur Paul Nicollier, Monsieur et Madame Henri Maeder et leurs enfants, ainsi que les familles Comtesse-Receveur, Quaix, Bacha, Lanqueneux, Cheux, Pasche, Bocherens et Maeder, ont la douleur de faire part du décès de Madame Samuel MAEDER née Julie RECEVEUR leur chère et vénérée épouse, mère, belle-mère, grand-mère, arrière-grand-mère, tante, cousine et parente, que Dieu a rappelée à Lui, dans sa 85me année. Bevaix, le 24 avril 1923. Jésus-Christ nous a aimés et nous s lavés de nos péchés dans son sang. Apoc. I, 6. L'enterrement aura lieu le vendredi 27 courant, à 13 h. 30. Cet avis tient lieu de lettre de faire part.

Monsieur Samuel Maeder, Monsieur et Madame Joseph Maeder, Monsieur et Madame Alfred Maeder, leurs enfants et petits-enfants, Madame et Monsieur Arthur Chopard et leurs enfants, Madame et Monsieur Alfred Robert et leurs enfants, Monsieur et Madame Edouard Maeder et leurs enfants, Madame et Monsieur Fernand Bussy, Madame et Monsieur Paul Nicollier, Monsieur et Madame Henri Maeder et leurs enfants, ainsi que les familles Comtesse-Receveur, Quaix, Bacha, Lanqueneux, Cheux, Pasche, Bocherens et Maeder, ont la douleur de faire part du décès de Madame Samuel MAEDER née Julie RECEVEUR leur chère et vénérée épouse, mère, belle-mère, grand-mère, arrière-grand-mère, tante, cousine et parente, que Dieu a rappelée à Lui, dans sa 85me année. Bevaix, le 24 avril 1923. Jésus-Christ nous a aimés et nous s lavés de nos péchés dans son sang. Apoc. I, 6. L'enterrement aura lieu le vendredi 27 courant, à 13 h. 30. Cet avis tient lieu de lettre de faire part.

Monsieur Samuel Maeder, Monsieur et Madame Joseph Maeder, Monsieur et Madame Alfred Maeder, leurs enfants et petits-enfants, Madame et Monsieur Arthur Chopard et leurs enfants, Madame et Monsieur Alfred Robert et leurs enfants, Monsieur et Madame Edouard Maeder et leurs enfants, Madame et Monsieur Fernand Bussy, Madame et Monsieur Paul Nicollier, Monsieur et Madame Henri Maeder et leurs enfants, ainsi que les familles Comtesse-Receveur, Quaix, Bacha, Lanqueneux, Cheux, Pasche,